
**Textiles — Essais de solidité des
teintures —**

Partie X08:

**Solidité des teintures au décreusage
(standards.iteh.ai)**

Textiles — Tests for colour fastness —

Part X08: Colour fastness to degumming
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sac/7a3-5ac81b9be5f1/iso-105-x08-1994>



Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 105-X08 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*, sous-comité SC 1, *Essais des textiles colorés et des colorants*.

Cette quatrième édition annule et remplace la troisième édition (ISO 105-X08:1987), dont elle constitue une révision technique.

L'ISO 105 a été auparavant publiée en 13 «parties», chacune désignée par une lettre (par exemple «Partie A»), avec des dates de publication allant de 1978 à 1985. Chaque partie contenait une série de «sections» dont chacune était désignée par la lettre correspondant à la partie respective et par un numéro de série à deux chiffres (par exemple «Section A01»). Ces sections sont à présent publiées à nouveau comme documents séparés, eux-mêmes désignés «parties» mais en conservant leurs désignations alphanumériques antérieures. Une liste complète de ces parties est donnée dans l'ISO 105-A01.

© ISO 1994

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Textiles — Essais de solidité des teintures —

Partie X08:

Solidité des teintures au décreusage

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 105 prescrit une méthode pour la détermination de la résistance des teintures sur les textiles de toute nature, à l'exception de la fibre en bourre, à l'action des solutions savonneuses telles qu'on les utilise pour décreuser la soie grège.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente ISO 105. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente ISO 105 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 105-A01:1994, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie A01: Principes généraux pour effectuer les essais.*

ISO 105-A02:1993, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie A02: Échelle de gris pour l'évaluation des dégradations.*

ISO 105-A03:1993, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie A03: Échelle de gris pour l'évaluation des dégrègements.*

ISO 105-F:1985, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie F: Tissus témoins.*

3 Principe

Une éprouvette du textile, en contact avec des tissus témoins, est traitée dans une solution savonneuse, puis rincée et séchée. La dégradation de la coloration de l'éprouvette et le dégrègement sur les tissus témoins sont évalués à l'aide des échelles de gris.

4 Appareillage et matériaux

4.1 Récipient, de 500 ml de capacité, avec **réfrigérant à reflux** approprié.

4.2 Savon, ne contenant pas plus de 5 % d'eau et conforme aux prescriptions suivantes, rapportées à la masse sèche:

- alcali libre, calculé en Na_2CO_3 : 0,3 % maximum;
- alcali libre, calculé en NaOH: 0,1 % maximum;
- matières grasses totales: 850 g/kg minimum;
- titre d'acides gras mélangés, préparés à partir du savon: 30 °C maximum;
- indice d'iode: 50 maximum.

Le savon doit être entièrement dépourvu de tout azurant optique.

4.3 Savon, solution contenant 7 g de savon (4.2) par litre d'eau de qualité 3 (4.5).

4.4 Carbonate de sodium anhydre (Na_2CO_3).

4.5 Eau de qualité 3 (voir ISO 105-A01:1994, paragraphe 8.1).

4.6 Deux tissus témoins monofibres, conformes aux sections appropriées F01 à F08 de l'ISO 105-F:1985, chacun mesurant 40 mm × 100 mm.

L'un des tissus témoins est composé de soie grège conforme à la section F06 de l'ISO 105-F:1985; le second est composé du même genre de fibre que le textile à soumettre à l'essai, ou, dans le cas de mélanges, du même genre que la fibre prédominante.

4.7 Échelle de gris pour l'évaluation des dégradations, conforme à l'ISO 105-A02, et **échelle de gris pour l'évaluation des dégoûgements**, conforme à l'ISO 105-A03.

5 Éprouvette

5.1 Si le textile à soumettre à l'essai est de l'étoffe, placer une éprouvette mesurant 40 mm × 100 mm entre les deux tissus témoins (4.6) mesurant eux-mêmes 40 mm × 100 mm et les coudre ensemble le long de l'un des petits côtés.

5.2 Si le textile à soumettre à l'essai est du fil, le tricoter et le traiter comme indiqué en 5.1, ou bien former une nappe de fils parallèles entre les deux tissus témoins (4.6), de façon que la quantité de fil ait une masse approximativement égale à la moitié de la masse totale des tissus témoins. Coudre le long des quatre côtés pour maintenir le fil en place et pour former une éprouvette composite.

6 Mode opératoire

6.1 Traiter l'éprouvette composite dans le récipient (4.1) durant 10 min, avec reflux, dans la solution savonneuse (4.3) portée à douce ébullition. Le rapport de bain est de 100:1.

6.2 Au bout de 10 min, ajouter 0,5 g de carbonate de sodium anhydre (4.4) par litre de solution savonneuse bouillante et maintenir à douce ébullition durant encore 110 min (2 h en tout).

6.3 Retirer l'éprouvette composite, la rincer deux fois dans l'eau froide de qualité 3 (4.5) et ensuite dans l'eau courante froide du robinet durant 10 min, puis la presser. Ouvrir l'éprouvette composite (en décousant, si nécessaire, tous les côtés à l'exception de l'un des petits côtés) et la sécher en la suspendant à l'air à une température ne dépassant pas 60 °C, de manière que les parties soient en contact seulement par la couture restante.

6.4 Évaluer la dégradation de la coloration de l'éprouvette et le dégoûgement sur les tissus témoins à l'aide des échelles de gris (4.7).

7 Rapport d'essai

Le rapport d'essai doit contenir les indications suivantes:

- numéro et date de publication de la présente partie de l'ISO 105, à savoir ISO 105-X08:1994;
- tous détails nécessaires à l'identification de l'échantillon soumis à l'essai;
- indice de solidité pour la dégradation de coloration de l'éprouvette;
- indice de solidité pour le dégoûgement sur chaque genre de tissu témoin employé.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 105-X08:1994

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ebe5f0ad-8c99-4dce-97a3-5ac81b9be5f1/iso-105-x08-1994>

ICS 59.080.10

Descripteurs: textile, matière teignante, essai, détermination, solidité de la couleur, savon.

Prix basé sur 2 pages
